



Mis en ligne
le 14 mai 2024

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le treize du mois de mai, à 20h00,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 07 mai 2024,

Étaient présents : M. FRANÇOIS, Maire – Mme QUESNEL - M. COURTOIS –M. BERGER – Mme MAGNÉ - Mme BOUVILLE – M. GONIDEC - Mme LAPLAIGE - Mme SCHMITT – M. BEAUNE – Mme FONTAINE AUGOUY - Mme NORMANT - M. GRANCHER - Mme ANDRÉAS –Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – Mme DENEUVILLE - M. ROUXEL – M. NEVE — M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents :

Absents excusés :

M. CHAMBERT donne pouvoir à Mme QUESNEL
Mme TOURON donne pouvoir à Mme SCHMITT
Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à Mme ROBERTO
M. CHAMBÉLIN donne pouvoir à Mme BOUVILLE
M. VACHER donne pouvoir à M. BERGER
M. BRUCKMÜLLER donne pouvoir à M. BEAUNE
M. BELLACHES donne pouvoir à Mme MAGNÉ
M. DUMONTIER donne pouvoir à M. ROUXEL

Secrétaire de séance : M. GRANCHER

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	21
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	29

Monsieur le Maire fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions du Maire

ANNÉE 2024	
25	Délégation du droit de préemption urbain à l'EPFIF pour procéder à l'acquisition de la parcelle AI 165 d'une contenance de 2 119m ² et appartenant à URBANISME CONTEMPORAIN.
26	Signature d'un contrat de service CT00000740, concernant l'acquisition, les droits d'accès au logiciel Concerto et les prestations de services en découlant ainsi que la convention de formation. Le présent contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2024 et renouvelé par période d'un an par tacite reconduction sans toutefois pouvoir excéder 5 ans. Le coût annuel de l'exploitation des prestations et de la formation s'élève à 12 889.00€ HT, soit 14 457.00 € TTC. Le coût annuel de la maintenance s'élève à 1 090.00€ HT, soit 1 308.00 € TTC à l'issue de la garantie d'une période de 12 mois. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024 sur le chapitre 11 imputation 2051/281/INFO. L'engagement n° 19/2024 a été créé.
27	Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'école maternelle avec CHARLES POISAY ARCHITECTURE, sis 242 boulevard Raspail 75014 PARIS, et ses cocontractants. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 35 062,00€ HT soit 42 074,40€ TTC. Le montant du marché initial est porté à 134 620,00€ HT soit 161 544,00€ TTC. les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024, sur le chapitre 23 imputation 2313/2113/TECH opération 47, et l'engagement de dépense n°2024/267 a été créé, sous le numéro de marché 2022MA34, et numéro d'inventaire 2021 I 78.
28	Signature de l'acte de sous-traitant avec la société AXIMUM sise Bât C – 58 quai de la Marine 93450 L'ILE SAINT DENIS (Siège social 8 rue Jean Mermoz 78114 MAGNY LES HAMEAUX), sous-traitant de la société EIFFAGE, pour le marché global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif intérieur – extérieur, d'éclairage de mise en valeur, de signalisation lumineuse tricolore et des illuminations festives de la ville de Mériel, pour les prestations de maintenance préventive et curative de la SLT, année 2024. Le marché de sous-traitance est signé au montant de : 2.200,00 € HT et que le sous-traitant ne bénéficie pas du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants.
29	Fixation du tarif du séjour neige à 500€ pour Mériellois et à 600€ pour les non Mériellois. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 sur le chapitre 011 imputation 611, et l'engagement de dépense n°2 a été créé.
30	Acceptation de la proposition commerciale de la Société BERGER-LEVRAULT sise 892 rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt, en signant le devis DV0652565-2 et le contrat 14495_DV0652565 concernant l'acquisition, les droits d'accès au module complémentaire BL.monPortail RH et les prestations de services en découlant. Le présent contrat est souscrit pour une durée de 3 ans ferme à compter du 02 avril 2024, non prorogeable par tacite reconduction. Le coût se décompose comme suit : - 2 671,20 € TTC pour l'acquisition, la mise en service du module complémentaire et le paramétrage de l'organigramme des services, inscrit en section d'investissement au 2051/020/INFO. Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets annuels correspondants.
31	Fixation du tarif du séjour été 2024 à LLANWYRTD à 350€ pour le Mériellois et à 450€ pour les non Mériellois.
32	Signature de l'avenant n°1 avec la société GROUPAMA domiciliée 60 boulevard Duhamel de Monceau 45166 OLIVET, au titre de la régularisation définitive de l'année d'assurance écoulée.

33	<p>Signature d'un un contrat avec la société SOIN DES ARBRES EN MILIEU URBAIN, sise 46 rue Albert Sarraut 78000 VERSAILLES pour l'entretien des espaces verts de la ville de Mériel, lot 02 - taille raisonnée et abattage. Le marché est à bons de commande. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.</p>
34	<p>Signature d'un contrat avec la société VOISIN PARCS ET JARDINS, sise 5 Grande Rue 91470 LIMOURS pour l'entretien des espaces verts de la ville de Mériel, lot 01 - entretien des surfaces. Le présent contrat est conclu jusqu'au 14 avril 2025 et renouvelé par période d'un an par tacite reconduction sans toutefois pouvoir excéder 2 ans, soit jusqu'au 14 avril 2027. Le coût annuel des prestations s'élève à 49 186.85€ HT, soit 59 024.22 € TTC, et qu'une partie de celui-ci est à bons de commande. Les crédits nécessaires, inscrits au Budget Primitif 2024 et suivant sur le chapitre 011 imputation 61521/511, sous le numéro de marché 2024M34.</p>
35	<p>Retrait de la décision 2022/32 du 11 avril 2024 en raison d'une erreur matérielle de numérotation. Signature de l'avenant n°1 avec la société GROUPAMA domiciliée 60 boulevard Duhamel du Monceau 45166 OLIVET, au titre de la régularisation définitive de l'année d'assurance écoulée. Le montant de cette régularisation est de 635,90€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.</p>
36	<p>Demande au Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention au taux de 50%, soit 450 000€ (plafonnés) pour la rénovation énergétique du complexe Espace Rive Gauche dont le montant des travaux est estimé à 962 000,00€ HT. Demande au Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention au taux de 50%, soit 124 000€ pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur le complexe Espace Rive Gauche dont le montant des travaux est estimé à 248 000€HT. Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Primitif 2024. La commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de ce dispositif de financement et le taux réellement attribué.</p>
37	<p>Demande au Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention au taux de 50% : o au titre de l'Appel à projets « Rénovation énergétique des équipements sportifs » est de 276 750€, correspondant à 50% du montant hors taxe du coût prévisionnel des travaux estimés à 553 500€HT, o au titre de l'Appel à projets « EnR&R – Electricité renouvelable » est de 47 200€, correspondant à 50% du montant hors taxe du coût prévisionnel des travaux estimés à 94 400€HT. Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Primitif 2024. La commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de ce dispositif de financement et le taux réellement attribué.</p>
38	<p>Signature d'un acte d'engagement avec la société CDVIA pour l'étude de circulation, déplacement et stationnement de la commune de Mériel. La prestation s'élève à 39 500€ HT soit 47 400€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrit au BP 2024 pour la somme de 40 000€ et au BP 2025 pour la somme de 7 400€.</p>

DÉLIBÉRATION N°1 : ADOPTION DU VŒU POUR LA LIGNE DE METRO 19

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, dont 5 abstentions que sont M. DUMONTIER, M. NEVE, M. ROUXEL, Mme DOUAY et M. RUIZ **d'affirmer** son soutien à ligne de métro 19

De demander à Ile-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19,

D'interpeller l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express,

De souhaiter que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.

DÉLIBÉRATION N°2 : RATRAPAGE DU PRORATA DES AMORTISSEMENTS 2023

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser** le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget de MERIEL de 10 876.96€ par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

N°Inventaire	Designation Fiche Bien	Compte	Date acquisition	1ère année d'AMT	Durée d'AMT	Valeur Brute	idCompteUtilisateur	IDFicheBien	Montant du rattrapage
2023 I 2	CHARIOTS PERI	28188	20/01/2023	2023	5	1 396.80 €	4568	4762	264.62 €
2023 I 11	ACHAT LAVE LINGE PRO	28188	03/02/2023	2023	5	20 376.00 €	4568	4771	3 396.00 €
2023 I 38	REFONTE DU SITE INTERNET2	2805	07/06/2023	2023	2	6 568.06 €	3720	4863	1 860.95 €
2023 I 40	LAVE VAISSELLE PRO HENRI BERTIN	28188	21/06/2023	2023	5	14 842.80 €	4568	4871	1 566.74 €
2023 I 43	ACHAT SOPHOS	2805	27/06/2023	2023	2	7 812.00 €	3720	4874	1 996.40 €
2023 I 63	AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	28031	08/09/2023	2023	5	30 150.00 €	4710	4926	1 792.25 €
									10 876.96 €

DÉLIBÉRATION N°3 : CONTRIBUTION 2019 ET 2020 A LA CCVO3F POUR L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder** le versement d'une contribution de 9 600€ pour l'année 2019 et 8 400€ pour l'année 2020 au profit de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts, dans le cadre de la mise en œuvre du projet touristique communautaire.

De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

DÉLIBÉRATION N°4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2023 par le receveur.

Conformément aux résultats ci-dessous :

	Résultat exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	1 511 061.62 €	1 315 979.65 €	1 077 742.42 €	1 272 824.39 €
Investissement	- 850 365.87 €		489 753.77 €	- 360 612.10 €
Total	660 695.75 €	1 315 979.65 €	1 567 496.19 €	912 212.29 €

DÉLIBÉRATION N°5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2023

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2023.

DÉLIBÉRATION N°6 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats, comme suit :

Section de fonctionnement compte 002*:	514 039.00 €
Section d'investissement compte 001*:	-360 612.10 €
Section d'investissement compte 1068*:	<u>758 785.39 €</u>
Total	912 212.29 €

*002= résultat reporté ou anticipé en recette de fonctionnement

001= résultat reporté ou anticipé en recette d'investissement

1068= Excédents de fonctionnement capitalisés

De dire que ces montants ont été inscrits au Budget Primitif 2024, lors de la reprise des résultats par anticipation voté en conseil municipal du 21 mars 2024.

DÉLIBÉRATION N°7 : UTILISATION DU FSRIF (FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ILE DE FRANCE) ANNÉE 2023

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, à l'unanimité du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2023.

Prochain Conseil municipal le 27 juin 2024
Le Maire clôt la séance à 21h19.